



## Inscription au camp de ski de l'année scolaire 2025-2026

---

Chers parents,  
Madame, Monsieur,

Conformément à la décision 164 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), les camps scolaires sont financés par la Commune concernant les transports, le logement, les abonnements sportifs et autres frais d'activités des élèves, ainsi que le défraiement des accompagnant.e.s et des cuisinier.ère.s.

Par ailleurs, la Commune propose aux élèves de louer du matériel de ski communal pour un montant forfaitaire par élève. Ce montant, payable directement lors des sessions de location, comprend les skis, les bâtons, les chaussures, le casque avec sa housse, ainsi que le réglage des fixations par un professionnel.

Cependant, une contribution aux frais de repas de chaque enfant est demandée aux parents. Cette participation vous est facturée sous la forme d'un forfait de CHF 80.00 par enfant et par semaine.

À ce titre, nous vous remercions de compléter le bulletin d'inscription ci-joint. Ce dernier nous sera transmis par la Direction de l'établissement scolaire de votre enfant.

Concernant l'organisation du camp et des sessions de location du matériel de ski communal, nous vous remercions de vous référer à la circulaire de l'établissement scolaire de votre enfant qui vous parviendra prochainement. Celle-ci vous fournira toutes les informations nécessaires.

Nous souhaitons d'ores et déjà à votre enfant un excellent camp de ski et vous adressons, Chers parents, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jeunesse et cohésion sociale

Le chef de service

Pierre-André Junod

Annexes : Formulaire d'inscription  
Conditions de remboursement / matériel de ski communal (au verso)



## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT AUX ÉLÈVES / MATÉRIEL COMMUNAL

Suite à la décision 164 de la DGEO concernant le financement des activités scolaires, la participation des parents pour les camps est fixée à CHF 16.00/jour/élève pour la contribution aux frais alimentaires, soit **CHF 80.00/semaine/élève**.

### Remboursement de la contribution aux frais alimentaires

- **Défection pour raison médicale avant le camp (avec certificat médical)**  
Remboursement du montant facturé, indépendamment du délai avant le camp.
- **Défection ou privation plus de 15 jours avant le camp (sanction disciplinaire ou autre motif)**  
Remboursement du montant facturé.
- **Défection ou privation moins de 15 jours avant le camp (sanction disciplinaire ou autre motif)**  
Pas de remboursement, l'entier du montant facturé est dû car les frais sont engagés.
- **Accident ou maladie pendant le camp / renvoi du camp**  
Pas de remboursement, l'entier du montant facturé est dû car les frais sont engagés.

### Matériel de ski communal

#### • Location

Le matériel est loué pour toute la durée du camp. Le réglage par un professionnel est effectué lors de la location directement (pas de réglage pour les skis de fond).

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| - Skis/bâtons/chaussures/casque* | <b>Forfait CHF 30.00</b>   |
| - Skis/bâtons/casque*            | <b>Forfait CHF 20.00</b> amener 1 chaussure de ski pour le réglage |
| - Chaussures/casque*             | <b>Forfait CHF 10.00</b> amener les skis pour le réglage           |

\**port du casque obligatoire au camp, les forfaits sont valables avec/sans casque*

- |          |  |
|----------|--|
| - Casque | <b>Forfait CHF 5.00</b> réglage matériel sous responsabilité des parents |
|----------|--|

#### • Remboursement

Le remboursement est possible uniquement si le matériel n'a pas été utilisé et qu'il est rendu en parfait état.

En cas de perte ou dégradation non-usuelle de tout ou partie du matériel loué, la Commune se réserve le droit de facturer le remplacement du matériel au tarif suivant :

|                    |                   |                                 |
|--------------------|-------------------|---------------------------------|
| - Housse de casque | <b>CHF 2.00</b>   | <i>valeur à neuf CHF 5.00</i>   |
| - Casque           | <b>CHF 80.00</b>  | <i>valeur à neuf CHF 129.00</i> |
| - Skis             | <b>CHF 100.00</b> | <i>valeur à neuf CHF 159.00</i> |
| - Chaussures       | <b>CHF 50.00</b>  | <i>valeur à neuf CHF 89.00</i>  |
| - Bâtons           | <b>CHF 10.00</b>  | <i>valeur à neuf CHF 29.00</i>  |